

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2016

18H CHAMBON SUR DOLORE

COMPTE RENDU

- **Présentation des informations relatives à La fusion des intercommunalités**
- **Validation des PV**

Les délégués à l'unanimité valident les procès-verbaux des réunions du 3 décembre 2015 et du 19 janvier 2016.

- **Délégations du Président**

Le Président présente à l'assemblée les décisions qui ont été prises au titre de ses délégations :

- Lors de la réunion du 19 janvier, une présentation des évolutions du groupe de travail concernant l'atelier de découpe de viande bio a été faite. Il a été évoqué la possibilité de renouveler le bail de l'atelier de découpe de viande avec la société Biosavine. Ce renouvellement a donc été effectué sur la base d'un bail courte durée de 1 an.
- D'autre part le Président a procédé au remboursement de la ligne de trésorerie de 50 000€ qui avait été souscrite en début d'année pour faire face à un manque de trésorerie.

- **Comptes administratifs 2015**

Après avoir entendu la présentation des comptes administratifs 2015, le conseil communautaire à l'unanimité valide les comptes administratifs du budget principal, des budgets annexes « portage de repas », « Usine relais », « Logements sociaux », « les Plaines », « Immobilier professionnel ».

- **Comptes de gestion 2015**

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2015.

- **Affectations de résultats 2015**

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les affectations de résultats 2015.

- **Vote des taux**

Le Président rappelle les taux 2015 et propose de maintenir ces taux, conformément à ses engagements de début de mandat de ne pas augmenter la part intercommunale des impôts locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité valide pour l'année 2016 les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 9,05%
- Taxe foncière bâtie : 2,0%
- Taxe foncière non bâtie : 4,03%
- Cotisation foncière des entreprises : 19,65%

- **Taux de TEOM**

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve le taux 2016 de 12,20% pour la TEOM.

- **Cotisations 2016**

Cotisation à l'Association des Maires du Puy de Dôme	110,91
Cotisation plateforme initiative Thiers Ambert	1 358,40
Cotisation mission locale	192,00
Cotisation au BIEF	6 458,40
Cotisation au CAUE	700,00
Cotisation au Parc Livradois Forez	1 047,58
Cotisation Au Parc Objet Pays	2 467,50
Cotisation Au Parc Objet SCOT	2 467,50
Cotisation Maison de l'alimentation	100,00
Cotisation au Réseau Sites Casadéens	100,00
Cotisation à ABLF	480,00
Cotisation SIEG	30,00
ADEP	147,00
Cotisation Syndicat Ligne Ferroviaire du Livradois Forez	6 169,00
Cotisation ARDTA	500,00
Contribution VALLEE DE LA DORE	994,00
Cotisation ADHUME pour conseil en énergie partagée	4 206,00
Cotisation RURENER	0,00
Cotisation CLIC	15,00
Cotisation ACLLF	80,00
Total	27 623,29

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité valide la participation au fonds local d'aide aux jeunes à hauteur de 2,40€ par jeune du territoire suivi par la mission locale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité valide les adhésions et les cotisations correspondantes telles que présentées.

- **Participations 2016**

Le Président présente à l'assemblée les participations 2016 :

Participation CT Dore Moyenne	7 660,29
Participation ATUR	3 525,00
Participation RIF	4 300,00
Participation éco ambassadeur	2 086,00

Animation CFT	0,00
Contrat territorial Eau mère	13 973,00
Contrat territorial Dore Amont	10 575,00
Contribution Maison du Tourisme	8 739,00
Territoires bio exemplaires	1 718,00
Total	52 576,29 €

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité approuve les participations 2016 telles que présentées.

- **Subventions 2016**

Subvention	SIF	4 500,00 €
Subvention missions confiées	MHL	19 333,33 €
Subvention ADACL	ADACL	48 466,67 €
Subvention périscolaire ADACL	ADACL	7 900,00 €
Reversement DDCS	ADACL	2 000,00
Reversement DDCS	Collège Gaspard des Montagnes	200,00
Reversement DDCS	Association Lyre du Doulon	500,00
Reversement DDCS	TEAM STARS	500,00
Reversement DDCS	MHL	800,00
Maison de l'Alimentation	Maison de l'Alimentation	3 525,00 €
Les Copains	Cycloclub Les Copains	1 000,00 €
Course du Haut Livradois	Vélo club Ambertois	1 000,00 €
Subvention	APFL	500,00 €
JSP	JSP	150,00 €
Concours des écoles	Concours des écoles	350,00 €
Total		90 725,00

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les subventions 2016 telles que présentées.

- **Intégration des associations / renouvellement des conventions**
 - MHL et ADACL

Le Président indique que les compétences lecture publique et enfance/jeunesse sont exercées par la plupart des communautés de communes appelées à fusionner. La question se pose sur la reprise de cette compétence et soulève de nombreuses interrogations sur le devenir du personnel associatif dans cette nouvelle intercommunalité. Comme cela avait été évoqué lors du conseil communautaire du 19 janvier, proposition a été faite aux associations soit de rester en associatif soit d'intégrer la communauté de communes du Haut-Livradois. Un travail a été fait à la fois par les associations et le personnel de la communauté de communes du Haut-Livradois. Présentation de la répartition qui a été faite.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 19 voix pour, un vote contre (M.Pouget Jacques) et 2 abstentions (Mme Rebord et M.Rodier) se prononce en faveur de la gestion en interne de la compétence livre et lecture et de la compétence enfance jeunesse et de l'intégration du personnel associatif correspondant selon les modalités décrites.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par voix 20 pour, un vote contre (M.Pouget Jacques) et 1 abstention (Mme Rebord) se prononce en faveur du renouvellement des conventions avec l'ADACL et les médiathèques du Haut-Livradois sur 4 mois.

- Syndicat d'initiative de Fournols

Le Président propose le renouvellement de la convention avec le syndicat d'initiative de Fournols selon les mêmes modalités qu'en 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 20 voix pour et 2 voix contre (Mme Fortier et M.Mery) approuve le renouvellement de la convention avec le syndicat d'initiative de Fournols.

• **Amortissements et neutralisation :**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'amortissement du fonds de concours versé à la commune de Condat et le versement du budget principal au budget annexe immobilier professionnel sur une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve la neutralisation des amortissements précités.

• **Budgets primitifs 2016**

➤ **Budget principal**

Le Président présente le budget prévisionnel 2016 prévoyant la gestion en directe des compétences livre et lecture et enfance jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2016.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire par 21 voix pour et 1 voix contre (M.Pouget Jacques) approuve le budget principal.

➤ **BA portage de repas**

Le Président présente le budget annexe « portage de repas ».

Après en avoir délibéré le conseil communautaire par 21 voix pour et 1 abstention (M.Mery) approuve le budget annexe « portage de repas ».

➤ **BA Usine relais**

Le Président présente le budget annexe « usine relais ».

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget annexe « usine relais ».

➤ **BA Logements sociaux**

Le Président présente le budget annexe « logements sociaux ».

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget annexe « logements sociaux ».

➤ **BA les Plaines**

Le Président présente le budget annexe « les Plaines ».

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget annexe « les Plaines ».

➤ **BA immobilier professionnel**

Le Président présente le budget annexe « immobilier professionnel ».

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget annexe « immobilier professionnel ».

Monsieur Rodier quitte l'assemblée et ne participe plus aux votes.

• **Voirie forestière Voie Romaine choix du maître d'œuvre**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve la proposition de la commission d'appel d'offres et choisit M.De Soultrait comme maître d'œuvre pour la réalisation de la voirie forestière de la Voie Romaine.

• **Méthanisation**

Le Président propose un plan de financement prévisionnel et demande l'autorisation de solliciter les financements.

	COUT			AIDES SOLLICITEES
	HT	TTC	HTR	
Etude de faisabilité méthanisation	18 760,00	22 512,00	19 434,61	
Frais de publicité, organisation	1 000,00	1 200,00	1 035,96	
ADEME / REGION				10 235,28
DEPARTEMENT				4 094,11

LEADER				2 047,06
AUTOFINANCEMENT				4 094,11
TOTAL	19 760,00	23 712,00	20 470,57	20 470,57

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve le plan de financement proposé et autorise le Président a solliciter les financements indiqués dans le plan de financement.

Le Président indique que le technicien de l'ADUHME a également apporté son expertise pour l'analyse technique des offres. Au vu de cette analyse technique et des éléments financiers, la CAO propose de retenir le bureau d'étude Méthajoule.

Commission d'appel d'offres		
étude méthanisation		
24 mars 2016		
Nom du candidat	Montant de l'offre	
	HT	TTC
SOLAGRO	24 660,00	29 592,00
METHAVENIR	37 000,00	44 400,00
UP	35 046,00	42 055,20
NALDEO	22 900,00	27 480,00
EREP SA	22 740,00	27 288,00
METHAJOULE	18 760,00	22 512,00
S3D	19 030,00	22 836,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve la proposition de la commission d'appel d'offres et choisit le bureau d'étude Méthajoule pour réaliser une étude de faisabilité sur une unité de méthanisation.

- **Maison de service au public : étude de programmation**

Le Président présente le plan de financements prévisionnel et demande l'autorisation de solliciter les financements prévus.

	COÛT		AIDES SOLLICITEES
	HT	TTC	
Etude de programmation MSAP	24 000,00	28 800,00	
Frais de publicité, organisation	1 000,00	1 200,00	
ETAT			10 359,60
LEADER			10 359,60
AUTOFINANCEMENT			5 179,80
TOTAL	25 000,00	30 000,00	25 899,00

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité approuve la réalisation d'une étude de faisabilité, le plan de financement présenté et autorise le Président à solliciter les financements.

- **Régularisation régie de recette tourisme.**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve la demande de décharge en responsabilité de Mme Le Roy et accepte la remise gracieuse de la somme de 17€.

- **Accessibilité**

Le Président présente à l'assemblée le fruit des travaux de Melle Mathey concernant le diagnostic accessibilité. Il indique qu'il faut maintenant que le conseil communautaire valide l'agenda d'accessibilité programmé afin qu'il puisse être déposé.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire par 20 voix pour et une voix contre (M.Mery) approuve l'AdAP de la communauté de communes du Haut-Livradois et autorise le Président à le déposer.

- **TEPCV**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve la réalisation d'un diagnostic thermique par la société Air Beez pour un montant de 13 500€ HT.

- **FPIC**

Le Président indique que la communauté de communes du Haut-Livradois, comme les communes, n'a pas encore reçu les éléments relatifs au FPIC 2016. Il espère pouvoir présenter les éléments lors du prochain conseil communautaire le 23 mai. Vu les difficultés l'année dernière pour prévenir toutes les communes dans des délais très courts, il indique à l'ensemble des délégués que, comme l'an dernier la communauté de communes du Haut-Livradois va proposer une répartition dérogatoire du FPIC avec un versement de l'intégralité du FPIC à la CCHL. Il invite donc toutes les communes à vérifier leur calendrier de conseil communautaire afin de délibérer sur cette proposition avant le 30 juin.

- **Questions diverses**

- **Commémorations du 29 mai**
- **Inaugurations**
- **Budget annexe bois**
- **Convention CRPF**
- **Règlementation défrichement**
- **Equipement numérique des écoles**
- **Projet photo**